

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	9 (1933-1934)
Heft:	25
Artikel:	Avant les manœuvres de la 1re division
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-710965

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Es war aber auch so ganz anders, das Einrücken an jenem Montagnachmittag des 3. August 1914 als erstem Mobilmachungstag, als in den vorangegangenen Jahren zu den Manövern und Wiederholungskursen. Schon der Umstand, daß die ältern Reserve-Jahrgänge auch wieder erschienen und bei der gegenseitigen Begrüßung auf dem Korpssammelpunkt manch bange Frage gestellt wurde und ein stiller Ernst auf allen Gesichtern zu lesen war, ließ beim Antreten nicht mehr die gleiche Stimmung aufkommen wie ehedem. Und als es von den Kirchtürmen 4 Uhr schlug und der Feldweibel mit lauter Kommandostimme die Batterie zur Besammlung antreten ließ, da zeigte der Appell, daß nahezu 200 Mann eingerückt waren, während in den Friedensjahren der Batteriebestand jeweilen höchstens 125 bis 130 Mann betragen hatte.

Dann kam das Fassen des Korpstmaterials. Zum erstenmal wurden nebst den Geschützen und Caissons auch die Protzen und Caissons für die sogenannte Munitionsstaffel aus dem Zeughause herausgeholt. Ernste Gefühle beschlichen uns, als die erste Probefahrt der bespannten Batterie zu dem in einem Walde abgelegenen Munitionsdepot führte, wo sämtliche Protzen und Caissons mit den *grau* gestrichenen Granaten und den roten Schrapnells in Körben zu je vier Geschossen angefüllt wurden. Im ganzen wurden weit über 1000 « Schuß » gefaßt, die den Pferden für die kommenden Wochen und Monate die Zugslast erheblich erschwerten.

Das alles war so ganz anders als zu Zeiten der Manöver und Wiederholungskurse. Aber noch nicht genug; es gab noch andere bis dahin ganz unbekannte Sachen zu fassen. Am zweiten Mobilmachungstage hatte die ganze Batterie in Hufeisenform auf einer Wiese anzutreten und es wurde jedem einzelnen ein kleines, weißes Hornäpfelchen an einer weißen Schnur abgegeben. Dann erschien der Abteilungsarzt, der genaue Instruktion erteilte, daß jene sogenannte Erkennungsmarke, auf der die genauen Personalien des Mannes und Einteilung mit unverwischbarer Tinte geschrieben stand, um den Hals auf bloßer Brust zu tragen sei und für den Ernstfall diene, wenn auf dem Schlachtfelde die Namen der Toten festgestellt werden sollten. Auch wurde von jedem Mann eine kleine Blechdose in Größe einer Sardinenbüchse gefaßt. Der Arzt öffnete eine, zeigte uns den Inhalt an Verbandstoff und Watte und erklärte, daß dieses Verbandmaterial im Ernstfall bei Verwundung für die erste Selbsthilfe zu dienen habe und deshalb von jedem Mann in der gleichen Tasche zu tragen sei. Hierüber wurden in der Folge öfters Stichproben zur Kontrolle gemacht. Immer ernster und stiller wurden die Männer, als sie derartige unheimliche Sachen zu ihrer persönlichen Ausrüstung zu fassen hatte.

Und zum Abschluß der Kriegsmobilmachung kam vor dem Ausrücken noch der hochwichtige Moment der Vereidigung des Regiments, wobei der Regimentskommandant, ein von uns stets hochgeschätzter Artillerieoffizier vom Scheitel bis zur Sohle, zwischen zwei aufgestellten Geschützen im Auftrage des Bundesrates, nach Verlesung der Kriegsartikel durch den Regimentsadjutanten, den Eid der Truppen entgegennahm. Dann richtete er in seiner sodatischen Art noch einige ernste Worte an das Regiment, daß wir von diesem Momenten aufgehört haben, Zivilisten zu sein und daß wir von nun an nur noch Soldaten sein sollen, jederzeit bereit, für das Vaterland Leib und Leben zu opfern. Seine markanten Worte hinterließen bei uns einen nachhaltigen Eindruck, und still in sich gekehrt marschierten die Batterien zurück in die Kantonamente, um sich für den Abmarsch bereitzumachen.

Und wer könnte jene Geheimnistuerei vergessen, die damals in den ersten aufregenden Wochen durch Armeebefehl der Generaladjutantur den Truppen auferlegt wurde! Nichts von Dislokationen und Kantonementsorten durfte verraten werden. Die Truppen sollten für ihre Postsachen nur die Feldpost benützen dürfen. Man wußte damals tatsächlich auch nicht, wohin der Abtransport ging, und als wir nach einem Reisemarsch nachts 12 Uhr im Güterbahnhof in Zürich die Batterie verluden, rollte der 35 Wagen starke Militärextrazug wohl westwärts, aber wohin? Am andern Morgen, als der Zug in den Bahnhof Lyß einfuhr, kam plötzlich der Befehl: Ausladen und marschbereit machen! Dann ging es landeinwärts ins Berner Seeland, wo unsere Art.-Abt. 21 im behäbigen Bauerndorfe Schüpfen, dem Heimatorte unseres verehrten Chefs des Militärdepartements, für die ersten Grenzbesetzungswochen ihr Standquartier bezog, bis wir dann aus der Reserve heraus an die Nordwestgrenze vorgeschoben wurden.

Das waren Momente und Eindrücke von unserer Kriegsmobilmachung Anno 1914, die wir rund 300,000 Wehrmänner, die vor 20 Jahren dem Rufe des Vaterlandes folgten, um unsere Landesgrenzen gegen jeden Eindringling zu beschützen, unauslöschlich in Erinnerung behalten werden. Möge jene Ent-

schlossenheit und Einheit, die damals Armee und Volk beseelten, auch heute in uns weiterleben, denn mehr denn je haben wir Schweizer dies notwendig. Feldw. *J. Koller*, Uzwil.

Avant les manœuvres de la 1^{re} division

Les 24 et 27 août sont entrées en service toutes les troupes de la 1^{re} division et les troupes d'armée qui prendront part aux grandes manœuvres, notamment: la brigade de cavalerie 1, le groupe de cyclistes 1, le régiment d'artillerie auto 5 (Garnison de Saint-Maurice), le groupe d'aviation 1, la compagnie d'aérostiers 3, la compagnie de télégraphistes 2, la compagnie de radio 1, et les compagnies de boulangers 1 et 2.

Selon les ordres du commandant du 1^{er} corps d'armée, les troupes stationnent dès le début du cours en trois groupements: un groupement « ouest », entre l'Aubonne et la Promenthouse; un groupement « est », dans la région Echallens—La Sarraz et un groupement « central » (cavalerie et troupes légères) à l'ouest de la Venoge. Ce dispositif laisse supposer que les manœuvres se dérouleront au pied du Jura, entre La Sarraz et Nyon. Elles seront dirigées par le commandant du 1^{er} corps d'armée, le colonel commandant de corps Henri Guisan. Le parti « rouge » (ouest) sera commandé par le colonel divisionnaire Tissot, commandant de la 1^{re} division, et, le parti « bleu » (est) par le colonel Marcuard, commandant de la Garnison de Saint-Maurice et de la Brigade Infanterie 2.

Le commandant du 1^{er} corps d'armée, rompant avec l'ancienne tradition, a voulu donner à ces manœuvres un caractère nouveau, en ce sens que les partis en présence seront de force égale et disposeront de détachements d'exploration puissants et rapides. Les divisions, qui seront opposées l'une à l'autre, comprendront selon la formule — à l'étude — de la nouvelle organisation des troupes: trois régiments d'infanterie, un groupe de reconnaissance (cavalerie, cyclistes et mitrailleurs), deux régiments d'artillerie et les troupes spéciales. L'effectif total des troupes en campagne sera de 20 à 22,000 hommes.

Une autre innovation importante consiste en la motorisation du service de l'arbitrage. En effet, jusqu'ici, les arbitres étaient montés, ce qui, malgré certains avantages, n'était pas sans inconvénients au point de vue de la rapidité des transmissions et des décisions. Avec le nouveau système, et grâce à l'excellent réseau de routes que possède le canton de Vaud, les arbitres utiliseront des voitures automobiles, ce qui leur donnera précisément la mobilité voulue. L'ordre de corps prévoit deux branches spéciales pour l'arbitrage: le service de renseignements et le service de combat. Il est à remarquer que le commandant du 1^{er} corps d'armée concentre ainsi dans sa main la direction des manœuvres et la direction de l'arbitrage, ce qui assure l'unité de commandement.

Des essais seront faits avec une compagnie de mitrailleurs attelés motorisées. Ainsi, la compagnie attelée de mitrailleurs 2 ne recevra pas de chevaux, mais en lieu et place, des motocyclettes, sidecars et camionnettes. L'exploration revêtira un caractère tout spécial, étant donné l'importance des groupes de reconnaissance qui seront attribués à chaque division. Il résulte, de ces indications, que les groupements en présence auront le caractère de divisions légères et que les manœuvres seront dominées par le facteur mouvement. Une autre innovation consistera en l'emploi d'une carte-photo aérienne de la région, préparée par le service topographique fédéral.

Du fait de la motorisation de l'arbitrage et de quelques unités, les routes et chemins seront fortement mis à contribution. Pour assurer la liberté de circulation et par mesure d'ordre, la direction des manœuvres a interdit le colportage. Seules, deux exceptions sont prévues: l'une en faveur des œuvres de bienfaisance, l'autre en faveur de l'Association des producteurs de lait.

Les officiers suisses qui désirent suivre les manœuvres en civil peuvent obtenir une carte de légitimation en s'adressant au bureau du 1^{er} corps d'armée, Cernier, Lausanne.

Un défilé de toutes les troupes prenant part aux manœuvres aura lieu le 6 septembre, probablement dans la région d'Echallens.

Les manœuvres seront suivies par le lieut.-col. Perrone, attaché militaire près la légation d'Italie à Berne, par le lieut.-col. La Forest-Divonne, attaché militaire près l'ambassade de France à Berne, et par le lieut.-col. Goetz, attaché militaire près la légation des Etats-Unis à Berne.

Colonel commandant de corps de Loriol †

Une vive intelligence renforcée par une vaste culture, une grande bonté, une énergie peu commune qui se dissimulait en toute occasion sous les apparences d'une politesse parfaite, telles étaient les caractéristiques du chef aimé et respecté que fut le colonel de Loriol.

Son activité, tant comme instructeur que comme chef de Service de l'Infanterie, fut féconde et notre arme principale bénéficia maintes et maintes fois de ses heureuses décisions.

Issu d'une vieille famille genevoise qui fournit de nombreux officiers tant aux cantons suisses qu'aux régiments étrangers — le colonel de la Rive fut son oncle —, le défunt fit ses études à Genève, à la Faculté des sciences physiques et mathématiques, mais l'armée l'attirait et, après avoir reçu le grade de lieutenant en 1894 et celui de capitaine en 1901, il fut envoyé à Soissons (France) où il fit un stage dans le 67^e régiment.

Major en 1908, il passa de l'état-major général à l'état-major du premier corps d'armée et fut promu lieutenant-colonel le 31 décembre 1913. Il commanda le régiment genevois d'infanterie 4, avec lequel il fit tout le service actif de la mobilisation et les « anciens » de cette unité n'ont pas perdu le souvenir de ce chef flegmatique qui, ainsi que l'a rapporté un de nos confrères, après avoir commandé: « Garde à vous! » ajoutait souvent: « Quand vous aurez fini de causer, je commanderai fixe! ».

Colonel le 31 décembre 1918, il devint chef de l'état-major du 1^{er} C. A. sous les ordres du colonel Bornand. En 1922, il fut instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division, puis dès 1923, chef d'arme de l'infanterie et enfin, colonel commandant de corps à disposition dès le 31 décembre 1930.

Ce départ à un âge où l'on était encore en droit de compter, en cas de nécessité, sur les forces de ce brillant officier, laisse un grand vide dans les rangs de l'armée et c'est avec émotion que ceux qui l'ont connu, lui adressent une dernière pensée, à laquelle nous nous associons sincèrement.

Du „drill“ et de l„exercice“

Le but de cet article n'est pas de reprendre une question de principe qui a fait couler déjà beaucoup d'encre et qui a été résolue depuis longtemps, mais de

souligner la distinction très nette qui s'impose entre le *drill* et l'*exercice*; on est en effet trop souvent porté, chez les sous-officiers en particulier, à les confondre dans une même pensée et c'est peut-être la raison pour laquelle les résultats obtenus ne répondent souvent que très médiocrement à l'attente.

Comme le dit le Règlement d'exercice pour l'infanterie, on recherche, par le *drill*, une concentration *totale* de l'énergie, qui se manifeste par une réaction instantanée et précise, et l'on n'exerce sous forme de *drill* que la position de garde-à-vous, le maniement d'arme, le pas cadencé et les quarts de tour individuels.

Le but de toute éducation est de faire des hommes aussi complets que possible et l'éducation militaire doit viser à renforcer la volonté; le *drill* en est un des moyens les plus efficaces, s'il est employé avec discernement.

Pour être bien exécuté un mouvement de *drill* doit avoir été étudié en trois phases distinctives qui se soudent au moment de l'exécution:

- 1) appel à l'énergie;
- 2) appel à la maîtrise du corps de telle façon que seuls travaillent les muscles nécessaires pour l'exécution du mouvement ordonné;
- 3) appel à la précision et à l'élégance du mouvement; c'est donc un effort considérable que l'on demande à l'exécutant et c'est aussi pour cela qu'il ne faut pas abuser de ce moyen éducatif. Le *drill* doit contribuer à faire l'éducation de la volonté, cette qualité première du soldat, mais trop de *drill* ennuie, détend le ressort d'une troupe, suscite le mécontentement, affaiblit par conséquent son moral, ce qui va à l'encontre du but recherché. Le danger est d'autant plus grand que l'homme a conscience de sa valeur individuelle et, dans un pays démocratique comme le nôtre où l'armée est faite de soldats-citoyens, cet argument prend toute sa valeur.

Si nous nous résumons, le *drill* doit être considéré par la troupe comme un remède, comme un stimulant contre la lassitude et le laisser-aller; il sera appliqué modérément, mais contrôlé sévèrement et une concentration totale de tout l'individu devra être exigée.

Le *drill*, bien compris, aura donc un effet psychologique certain; exécuté collectivement, il redonnera énergie et volonté à une troupe relâchée, mais encore suffisamment docile pour être ramenée, par ce moyen, au devoir et à la stricte discipline.

Ce n'est pas contre point du tout le but que l'on recherche par l'exercice, lequel ne doit pas avoir un effet moral sur l'homme, mais plutôt un effet physique. Par l'exercice, on cherchera à donner à la troupe les connaissances et l'habileté dont elle a besoin; on attachera moins d'importance à la simultanéité qu'à la rapidité, à la mobilité et à l'ordre dans les mouvements. Cette phrase est tirée également du Règlement d'exercice pour l'infanterie et elle indique clairement cette différence d'esprit qui existe entre le *drill* et l'*exercice*, mais il est bien évident que l'*exercice* reste la base fondamentale de tout *drill*, tout comme les exercices de doigts d'un pianiste sont à la base de l'exécution de l'œuvre qu'il interprétera au public le soir du concert.

Il faut donc que l'*exercice* contribue à l'application du *drill* et c'est pourquoi l'esprit même du commandement, sans parler des différences techniques, doit différer selon que l'on exerce ou que l'on « drille » une troupe. Dans le premier cas, le soldat doit sentir ce que l'on veut de ses muscles; dans le second, ce que l'on veut de ses muscles et de sa volonté. On fortifie un muscle par des contractions répétées, on peut fortifier